



Forfait urgences...

UN NOUVEL OBSTACLE A L'ACCES AUX SOINS !



Alors que toute notre attention est fixée sur la capacité de notre système de santé à absorber le choc de l'épidémie de coronavirus, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale de 2021 (PLFSS), présenté début octobre, prévoit plus de 800 millions d'euros d'économie sur l'hôpital.

Parmi les mesures préconisées, le gouvernement envisage, sans concertation, la **création d'une «participation», au «montant forfaitaire » pour chaque passage aux urgences dès lors que celui-ci ne serait pas suivi d'une hospitalisation.**

Ce forfait, à peine détaillé dans le PLFSS 2021, devrait impacter 80% des patients qui passent par les urgences. Il remplacera l'actuel ticket modérateur **laissant à la charge du patient 20 % du coût de ses soins** qui seront pris en charge par la complémentaire de santé... enfin pour ceux qui en ont une.

Pour les 5% de français qui n'ont pas de complémentaire santé (soit plus de 3 millions de français), cette décision risque d'aggraver un peu plus le renoncement aux soins. Compensant souvent les insuffisances de la médecine de ville, les urgences hospitalières étant, jusqu'alors, la garantie d'être soigné quelques soient ses moyens. Cette disposition crée un nouvel obstacle à l'accès aux soins et rogne un peu plus sur le principe de solidarité de la Sécurité sociale.

De nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Ce recours aux urgences témoigne et compense en premier lieu la déficience de la permanence des soins de proximité dont les malades ne peuvent être rendus responsables !

Instaurer cette taxation aux urgences va aggraver la renonciation à d'indispensables soins, notamment pour les assurés les plus fragiles !

C'est pourquoi, pour la CGT « le gouvernement doit renoncer à ce projet scandaleux ».

C'est dans ce sens que la CGT a lancé une pétition contre la mise en place du "forfait urgences" à faire signer et à partager avec les salariés et les usagers.

Pour une santé au service du public, signez et faites signer la pétition !

[Signer la pétition](#)



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - 📞 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)